



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides

Question écrite n° 98713

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'accompagnement psychologique des personnes fragilisées par la perte d'un proche. En effet, il nous est régulièrement donné de rencontrer des personnes touchées par un deuil brutal, parfois inexplicable lorsque le défunt a choisi de mettre un terme à son existence, pour lesquelles il pourrait être apaisant de trouver un soutien d'urgence. S'il est bien sûr des moyens de saisir personnellement un psychothérapeute, cette démarche est encore peu naturelle pour nombre de nos concitoyens, et une offre spontanée d'un tel accompagnement pourrait en outre être l'opportunité de diriger par la suite ces personnes meurtries vers le professionnel approprié. À l'échelle départementale, les services sociaux des conseils généraux paraissent les plus appropriés pour permettre la mise en place d'une veille psychologique en liaison avec les professionnels de santé. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement pourrait envisager d'impulser la création d'un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98713

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6967